



Assemblée Générale du 16 octobre 2018 Acte de candidature

Vous souhaitez être candidat(e)

Conditions pour faire acte de candidature au Conseil d'Administration (voir aussi le Règlement Intérieur de l'Apel-GSSB sur le site internet www.apelsophiebarat.net) :

- le candidat doit être à jour de sa cotisation,
- le candidat doit être parent d'au moins un enfant inscrit dans l'établissement,
- le candidat doit avoir posé sa candidature par bulletin au plus tard **le 9 octobre 2018**,
- le candidat doit avoir inscrit sur le bulletin de candidature les raisons pour lesquelles il désire faire partie du conseil.

NB : Les motivations ne sont pas un critère d'acceptation de la candidature, mais l'écrit est statutairement obligatoire. Ce dernier sera lu lors de l'Assemblée Générale. Le mandat est d'une durée de 3 ans avec possibilité de démission à tout moment.

✂-----

BULLETIN DE CANDIDATURE

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame :

Demeurant :

Tél :

Adresse e-mail :

Ayant mon/mes enfants en classe de :

Étant à jour de ma cotisation, déclare me porter candidat(e) comme membre du Conseil d'Administration de l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (Apel) du Groupe Scolaire Sophie Barat afin d'œuvrer pour le bien de notre établissement et celui de nos enfants.

Date et signature

Motivations